

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 340

Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses, de former un comité et de passer des contrats

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 6 décembre 2010;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger le règlement portant le numéro 335 intitulé "Règlement pour déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats";

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

RESTRICTION

2. Sous réserve du droit de ce conseil de déléguer par règlement le pouvoir d'autoriser le paiement des dépenses, le présent règlement ne soustrait pas le Conseil Municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS

3. L'annexe "A" du présent règlement énumère, pour chaque poste budgétaire de dépense utilisé dans la municipalité, la limite monétaire maximale du pouvoir d'autorisation confié au secrétaire- trésorier.

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

4. La présente délégation de pouvoir permet au secrétaire-trésorier, de choisir et de nommer les membres qui feront partis du comité de sélection lors d'appel d'offres.

AUTRES CONDITIONS

5. La présente délégation de pouvoir est consentie au secrétaire- trésorier à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du Conseil, un rapport des décisions qu'il a prises au nom du Conseil depuis son dernier rapport. Ce rapport ne comprend toutefois pas les autorisations effectuées au cours des cinq (5) jours qui précèdent la séance du Conseil.

ABROGATION

6. Le présent règlement abroge le règlement portant le numéro 335 intitulé "Règlement pour déléguer au secrétaire- trésorier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats".

ENTRÉE EN VIGUEUR

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité, le 20 décembre 2010, par la résolution numéro 10-12-240.

Signé : _____
Claude Bahl, maire

Signé : _____
Julie Yergeau, secrétaire- trésorière

Avis de motion a été donné le 6 décembre 2010
Adopté le 20 décembre 2010
Publié le 21 décembre 2010

RÈGLEMENT NUMÉRO 340

ANNEXE "A"

<u>Code budgétaire</u>	<u>Nom du poste</u>	<u>Montant maximal par transaction</u>
2-130-00-310	Dépenses de voyages	60.00\$
2-130-00-321	Timbres & malle	200.00\$
2-130-00-331	Téléphone & fax	200.00\$
2-130-00-341	Publication avis	200.00\$
2-130-00-414	Contrat service ordinateur	300.00\$
2-130-00-527	Réparation ameublement	500.00\$
2-130-00-670	Papeterie	800.00\$
2-190-00-493	Réception	100.00\$
2-190-00-522	Entretien -réparation Hôtel de Ville	500.00\$
2-190-00-527	Entretien photocopieur	300.00\$
2-190-00-660	Articles de nettoyage et autres achats	100.00\$
2-190-00-681	Électricité Hôtel de Ville	900.00\$
2-190-00-990	Don, sauf loisirs	150.00\$
2-230-00-310	Déplacement / mesures d'urgence	50.00\$
2-230-00-526	Machineries, outillage mesures d'urgence	250.00\$
2-320-00-331	Ligne téléphonique / garage	80.00\$
2-320-00-455	Immatriculation véhicules	500.00\$
2-320-00-515	Entretien véhicules	500.00\$
2-320-00-631	Essence	100.00\$
2-320-00-521	Nivellement	2 000.00\$
2-320-00-522	Réparation édifice - garage	500.00\$

2-320-00-622	Sable		250.00\$
2-320-00-632	Huile à chauffage - garage		600.00\$
2-320-00-641	Petits articles		150.00\$
2-320-00-643	Outils		200.00\$
2-320-00-649	Travaux divers voirie		600.00\$
2-320-00-681	Électricité Garage municipal		400.00\$
2-320-01-331	Cellulaire inspecteur		70.00\$
2-320-01-621	Pierre		500.00\$
2-320-01-625	Asphalte	1	200.00\$
2-320-03-521	Réparation pont		800.00\$
2-340-00-521	Réparation des luminaires		300.00\$
2-340-00-681	Hydro-Québec luminaires		350.00\$
2-355-00-526	Plaques de rues		400.00\$
2-610-00-341	Avis public (urbanisme)		300.00\$
2-701-20-459	Analyse d'eau Centre Communautaire		300.00\$
2-701-20-522	Entretien, réparation Centre Communautaire		500.00\$
2-701-20-660	Articles de nettoyage et autres achats Centre Communautaire		120.00\$
2-701-20-681	Électricité Centre Commu.	1	200.00\$
2-701-30-526	Entretien Patinoire		250.00\$
2-701-50-641	Quincaillerie		150.00\$
2-701-90-522	Entretien - réparation		100.00\$
2-701-90-690	Autres achats / loisirs		50.00\$
2-702-30-310	Déplacement bibliothèque		100.00\$
2-702-30-331	Téléphone bibliothèque		80.00\$
2-702-30-527	Ameublement bibliothèque		100.00\$
2-702-30-670	Papeterie bibliothèque		100.00\$
2-702-31-527	Ordinateur bibliothèque		250.00\$
2-702-90-459	Analyse d'eau		350.00\$
2-702-90-632	Huile à chauffage école	1	200.00\$
2-702-90-681	Électricité école		600.00\$
2-702-91-522	Entretien école		800.00\$
2-702-91-660	Articles de nettoyage & Autres		300.00\$
02-702-91-681	Électricité école maternelle	1	000.00\$